

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT / PSF 2025 – 2028

DÉVELOPPER LE HANDI ET LE PARA PLONGÉE

ACTION LOLF : DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE (1)
SOUS ACTIONS : DÉVELOPPEMENT HANDI / PARA SPORT

ÉTAT DES LIEUX

Un slogan : Avec « Handisub », le handicap est soluble dans l'eau !

Conformément à son PSF 2025 2028 et en lien avec la stratégie sport santé de l'état, l'exécutif fédéral réaffirme la place du Handisub et du para-plongée comme un axe fort de son positionnement en faveur du sport pour tous et du sport inclusif. C'est aussi un levier pour modifier l'image « activités dangereuses » des activités subaquatiques au profit d'une image d'accessibilité au plus grand nombre et qui associe les activités subaquatiques à une possible « réparation » du fait de leurs bienfaits très spécifiques. Il s'agit à l'évidence d'un vecteur indirect de développement pour la fédération, ce changement de paradigme et de concept devant permettre non seulement de capter de nouveaux publics, de les aider dans leur bien-être mais aussi de répondre à une accessibilité universelle dans le sport.

Principales actions conduites lors des précédentes olympiades

L'excellence des relations interfédérales entre la FFESSM, la FFH et la FFSA visait à mieux inclure les personnes présentant des handicaps moteurs et à renforcer l'inclusion des personnes présentant des troubles neurocomportementaux ou un handicap psychique. Ces relations permettent, au travers du dispositif dénommé « Handisub », de continuer à lever progressivement les freins à la pratique des disciplines subaquatiques et d'augmenter les possibilités concernant les espaces et profondeurs d'évolution des pratiquants.

« Handisub » est quasi déployé sur tous les territoires métropolitains et ultra-marins et de nombreuses actions de sensibilisation sont mise en place par le réseau grandissant des clubs labellisés « Handisub » et nos organismes déconcentrés.

Le cursus de formation plongeurs en situation de handicap (PESH) comprend aujourd'hui 4 niveaux de pratique (PESH 6 m – PESH 12 m – PESH 20 m – PESH 40 m), chacun des niveaux correspondant à une profondeur maximale encadrée adaptée au plongeur.

Le cursus de formation de cadre comprend aujourd'hui 4 niveaux à savoir EH1 (enseignant pour plongeurs en situation de handicap modéré), EH1 + module MPC (prise en charge des handicaps mentaux, psychiques et cognitifs), EH2 (enseignant pour plongeurs en situation de handicap majeur et MFEH1 et MFEH2 (formateurs d'encadrants).

Ce programme est maintenant en cours d'élargissement à d'autres disciplines, prioritairement l'apnée et la nage avec palmes, dans un contexte de nouvelle priorité à savoir, le développement de schémas compétitifs en para-apnée et en para nage avec palmes suite à l'organisation d'un premier championnat du monde para plongée en 2023 et à l'introduction du para apnée aux Jeux Mondiaux 2025 à Shengdu en Chine. En l'état du niveau de structuration du para-plongée et des moyens financiers disponibles en ce début d'olympiade, choix a été fait par la fédération de reporter la demande de délégation.

Le salon international de la plongée de Paris a été identifié comme vecteur majeur de promotion d'« Handisub » auprès de ses prescripteurs bénévoles et professionnels ainsi qu'auprès du grand public

(plus de 50 000 visiteurs). Un espace dédié a été créé depuis 2022 sur le stand de la fédération. Des animations dont des conférences ont été mises en place. Cet espace est coanimé avec la FFH et la FFSA.

À l'occasion de ce même salon, les sportifs qui ont participé au championnat du monde sont invités et mis en valeur lors de la soirée des champions internationaux organisée sur le stand de la fédération à un horaire de forte fréquentation. Ainsi nos champions para-plongée sont mis en valeur avec et au même titre que les champions valides des différentes disciplines subaquatiques et notamment de nos 4 disciplines reconnues de haut niveau. Ils se voient remettre à cette occasion des distinctions fédérales par le président fédéral.

Concernant la communication sur les performances internationales, les moyens mis en place sont les mêmes que pour nos équipes de France valides.

« Handisub » contribue aussi à des projets de recherche, de prévention et de sensibilisation sur l'accessibilité sportive et la santé.

Des dispositions spécifiques aux personnes en situation de handicap ont été intégrées au document d'aménagement des locaux et sites destinés à la plongée et aux activités subaquatiques validées par la CERFRES en juillet 2023.

Une licence « aidant » a été mise en place en 2024 pour permettre à l'entourage des pratiquants souffrant d'un handicap (famille, amis...) de participer à la mise en œuvre de l'activité (hors pratique) dont accès au bateau de plongée et de disposer d'une couverture RC.

« Handisub » est aujourd'hui reconnu au niveau international par la CMAS (FI) et d'autres fédérations nationales de plongée comme un modèle d'inclusion par le sport.

Cette reconnaissance a permis de développer des réponses couronnées de succès relative à des appels à projet de coopération européenne Erasmus en 2022 et 2023, au titre du partage d'expériences et renforcement des compétences : projet intitulé « Synergie Handiplongée » réunissant trois pays francophones que sont la Belgique, le Luxembourg et la France, de grosses associations françaises et belges très actives dans le domaine et une base fédérale, la Gravière du Fort en Alsace pour l'encadrement (dont signes) de la plongée adaptée aux personnes en situation de handicap. À signaler le dépôt fin 2024 d'un nouveau dossier au titre de la mobilité du personnel dans le domaine du sport : projet intitulé « Échanges de bonnes pratiques pour une meilleure inclusion et accessibilité des activités subaquatiques » entre la FFESSM et la Fédération nationale italienne (réponse en janvier 2025)

Limites

- ✓ La perception négative des activités subaquatiques qualifiées de « dangereuses » et non uniquement à risques qui nuit à leur attractivité
- ✓ Le manque de créneaux piscine ainsi que les horaires souvent inadaptés (tard le soir) qui réduisent l'offre et la fréquence des temps de pratique hebdomadaire (situation aggravée par l'effet JOP sur la natation, le triathlon...)
- ✓ Les habitudes et la résistance au changement des dirigeants et des encadrants qui appartiennent majoritairement à la population des 30% de licenciés de plus de 55 ans
- ✓ L'entre soi de bon nombre de clubs qui ne souhaitent pas s'ouvrir à de nouveaux publics, notamment développer des sections « Handisub » et l'image renvoyée par ces derniers

- ✓ Des contraintes réglementaires renforcées spécifiques aux activités subaquatiques et la codification des niveaux de pratique et d'encadrement (évolutions imposant de modifier le code du sport)
- ✓ Les préjugés et la « peur » d'accueillir des personnes en situation de handicap et de ne pas savoir faire face à un niveau d'exigence élevé
- ✓ Les coûts de mise en œuvre des activités, particulièrement la plongée avec bouteille, et l'éloignement des sites de pratique en milieu naturel pour les « clubs de l'intérieur »
- ✓ Des ratios d'encadrement de 2 pour 1 (voir 3 pour 1 en fonction du handicap) imposant de former de nombreux cadres
- ✓ Le besoin d' « aidants » pour accompagner les personnes en situation de handicap hors pratique (famille, amis...) et pendant la pratique (encadrement renforcé, spécialisé et personnalisé) de loisir ou de compétition
- ✓ Un développement qui repose quasi exclusivement sur l'énergie bénévole pour former, équiper, coordonner les initiatives locales du fait :
 - D'une trop faible professionnalisation des clubs et des organismes déconcentrés de la fédération
 - D'un effectif CTS insuffisant pour dédier un cadre à cette mission
 - D'une capacité financière de la fédération trop réduite pour dégager les moyens nécessaires pour mettre en place un projet de développement ambitieux incluant la création de nouveaux emplois durables dont ESQ
- ✓ L'accessibilité des structures et des sites de pratique particulièrement en milieu naturel
- ✓ La nécessaire adaptation des matériels en fonction des handicaps
- ✓ Le manque de visibilité médiatique de personnes en situation de handicap qui plongent

Ressources

- ✓ Site web de la fédération (cursus de formation, projets Erasmus...) : <https://handisub.ffessm.fr/>
- ✓ Carte clubs labellisés Handisub : <https://rechercheclub.ffessm.fr/?specialisation=handisub>
- ✓ Guide sur l'Accessibilité des Activités Subaquatiques en faveur des personnes en situation de handicap réalisé en 2017 sur initiative de la FFESSM, en partenariat avec Pôle National Ressources Sport et Handicap (PNRSH), la Fédération française handisport (FFH) et la Fédération française du sport adapté (FFSA) : [Guide de l'accessibilité de la plongée](#)
- ✓ Dispositions en matière d'aménagement des locaux et sites destinés à la plongée et aux activités subaquatiques (voir « ressources » / partie accessibilité dont PMR pages 28 à 34) <https://ffessm.fr/developpement-et-territoires/equipement>

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

1. Promouvoir la dimension « activités douces de bien-être » des activités subaquatiques améliorant la condition physique et mentale et contribuant à une meilleure prise en charge et à l'inclusion des personnes en situation de handicap pour changer notre image auprès du grand public et renforcer notre attractivité (environnement et organisation sécurisée)
2. Faire évoluer la liste des contre-indications à la pratique pour améliorer l'accessibilité des activités subaquatiques aux publics en situation de handicap ; valoriser les « aidants »
3. Accompagner les structures membres de la fédération à devenir des lieux de vie promoteurs de l'inclusion dans un environnement sain ; développer le dispositif des « aidants » hors pratique et pendant la pratique de loisir ou de compétition
4. Renforcer le maillage territorial des clubs labellisés « handisub » et identifiés dans le « handiguide »
5. Élargir le dispositif « handisub » à toutes les activités subaquatiques avec une priorité pour l'apnée et la nage avec palmes
6. Permettre la progression des « handi » vers les cursus « standards » des pratiquants valides
7. Structurer la dimension inclusive des compétitions en proposant des adaptations acceptables dans chaque discipline afin de développer une animation « Handivalide »
8. Mobiliser de nouvelles sources de financement : « séduire » un grand partenaire et répondre aux appels à projet dont dispositifs Erasmus

PLAN D'ACTION ET PLANIFICATION SUR 4 ANS

PROMOTION

Actions reconductibles tous les ans

- ✓ Animer un espace dédié au sein du stand fédéral dans le cadre du salon international de la plongée de Paris / Organiser des démonstrations (piscine) et des conférences témoignant des bienfaits des activités subaquatiques sur le bien-être physique et mental des personnes souffrant d'un handicap
- ✓ Alimenter la rubrique « Handisub » de la revue Subaqua en version papier et digitalisée
- ✓ Participer aux événements organisés par le pôle ressources national sport et handicap ; témoigner

Actions à créer ou ponctuelles et année de réalisation espérée

- ✓ Former des consultants spécialisés pour médiatiser les compétitions de para-plongée (2026 et 2027)
- ✓ Donner la parole et mettre en lumière des sportifs handi (réalisation d'une série de podcast [Challengeurs, au-delà des podiums](#) (2026)
- ✓ Répondre à l'appels du fond audio-visuel de l'ANS (2026 ou 2027)
- ✓ Organiser un événement promotionnel d'envergure nationale en lien avec la FFH et la FFSA et le décliner territorialement (2027)
- ✓ Promouvoir le savoir-faire français : organiser une conférence internationale (2027 ou 2028)

RÉFLEXIONS ET PRODUCTION D'OUTILS

Actions à créer ou ponctuelles et année de réalisation espérée

- ✓ Produire du contenu pour diffusion sur les réseaux sociaux fédéraux incluant la réalisation d'un « clip » sur le dispositif « Handisub » et valorisant le bien-être qui résulte de la pratique des activités subaquatiques (2026 ou 2027)

RELATIONS INTER-FÉDÉRALES, AVEC L'ÉTAT ET LES PARTENAIRES

Actions reconductibles tous les ans

- ✓ Contribuer au bon fonctionnement du conseil interfédéral FFESSM, FFH et FFSA (rencontres annuelles, réunions de travail des GT, etc)
- ✓ Organiser un colloque FFESSM, FFH, FFESSM en fin d'olympiade (2028)

ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIELS DE PRATIQUE

Actions reconductibles tous les ans

- ✓ Assister les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre en charge de la construction ou de la réhabilitation des piscines et des fosses de plongée ou d'aménagements en milieu naturel
- ✓ Assister techniquement les équipementiers pour développer des matériels adaptés et faciliter le développement de la pratique
- ✓ Développer un partenariat spécifique avec un équipementier

Actions à créer ou ponctuelles et année de réalisation espérée

- ✓ Se doter en matériels adaptés pour l'organisation des stages de formation (2026 et 2028)

FORMATION SPECIFIQUE DES DIRIGEANTS, DES PRATIQUANTS ET DES ENCADRANTS

Actions reconductibles tous les ans

- ✓ Poursuivre l'organisation annuelle de stages nationaux de formation (Antibes pour la plongée en scaphandre et initier la même dynamique dans toutes les disciplines prioritairement en apnée et en nage avec palmes)
- ✓ Élargir à toutes les disciplines le dispositif « aidant » :
 - Hors pratique (associé à la délivrance d'une licence « aidant »)
 - Pendant la pratique (associé à une qualification fédérale spécifique)
- ✓ Intervenir dans les formations aux diplômes d'État de plongée (module spécifique à l'accueil de ce public)

Actions à créer ou ponctuelles et année de réalisation espérée

- ✓ Produire et diffuser un kit pédagogique à destination des clubs et des SCA pour les aider à accueillir et adapter les méthodes de communication et d'animation des séances, les matériels (2026 ou 2027)

DEPLOIEMENT TERRITORIAL

Actions reconductibles tous les ans

- ✓ Identifier et décliner le dispositif dans le projet sportif des OD du territoire
- ✓ Accompagner les équipes régionales « Handisub » ayant pour missions de :
 - Promouvoir les bienfaits des activités subaquatiques pour les personnes souffrant d'un handicap
 - Faire travailler les commissions régionales sportives ensemble (pratiques « inclusives », adaptation des organisations et mutualisation)
 - Déployer le dispositif de labellisation « Handisub » et développer le réseau régional
 - Organiser des formations régionales
 - Rechercher des financements
 - Conseiller et accompagner les clubs et les SCA
 - Recenser les initiatives exemplaires ; les valoriser et les promouvoir au niveau national
 - Conseiller et accompagner les maîtres d'ouvrage dans l'adaptation des piscines et des fosses de plongée à la pratique du « Handisub » et du para-plongée
 - Évaluer les demandes de labellisation « Handisub » et accompagner les structures
 - Étudier les retours d'expérience dont incidents et accidents
- ✓ Réduire les zones d'ombre particulièrement dans les territoires ultra-marins
- ✓ Mobiliser les prescripteurs et les cadres experts de la fédération dont les CTS, les formateurs de formateurs et particulièrement les instructeurs régionaux et nationaux (organisation de séminaires annuels)
- ✓ S'appuyer (le cas échéant) sur les bases fédérales pour expérimenter et valoriser les « savoir-faire » de la fédération (fonction de « vitrine » à promouvoir)
- ✓ Orienter prioritairement les subventions du dispositif « PSF – Parts territoriales » (tendre vers + de 10% de la somme globale allouée à la fédération)

Actions à créer ou ponctuelles et année de réalisation espérée

- ✓ Organiser le forum des organismes déconcentrés de la fédération pour débattre des priorités fédérales et de leur déclinaison territoriale (2025)
- ✓ Identifier et former un ambassadeur « Handisub » et para-plongée au sein des commissions nationales d'activité concernées afin de promouvoir le dispositif auprès des acteurs régionaux de la discipline et à l'occasion de manifestations nationales (2025 et 2026)

STRUCTURATION DU PARA-PLONGÉE

Actions reconductibles tous les ans

- ✓ Proposer des adaptations aux organisateurs pour accueillir les « handivalides » sur les circuits de compétition valide
- ✓ Former les organisateurs, les juges et les arbitres, les sauveteurs en apnée aux spécificités des sportifs en situation de handicap
- ✓ Accueillir les para-sportifs sur les compétitions nationales valides avec des adaptations raisonnables contrôlées par un délégué para-sport par discipline (expérimentations lors des épreuves sélectives aux différents championnats de France)
- ✓ Participer aux championnats internationaux CMAS
- ✓ Accompagner la CMAS dans la mise en œuvre de son programme de développement international du para-plongée dans l'objectif d'augmenter le nombre de pays participant aux championnats internationaux (passer de 7 à 15 pays sur l'olympiade)

Actions à créer ou ponctuelles et année de réalisation espérée

- ✓ Produire une classification par typologie de handicap sur la base du règlement international et adapter les catégories d'âge (2025)
- ✓ Finaliser l'écriture des règlements techniques sportifs en lien avec la FFH et la FFSA (2026)
- ✓ Accompagner les para-sportifs dans les démarches de validation de leur classification d'appartenance en appui sur l'expertise du PRN de Vichy (2026)
- ✓ Développer une offre en animation nationale dédiée et produire un calendrier national (2027 ou 2028)
- ✓ Candidater à l'organisation d'un championnat du monde de para-plongée (2027 ou 2028)

SUIVI SCIENTIFIQUE

Actions reconductibles tous les ans

- ✓ Démontrer scientifiquement les bienfaits des activités subaquatiques (études)
- ✓ Mesurer l'impact de la pratique sur la santé, le bien-être et l'engagement des pratiquants souffrant d'un handicap

INDICATEURS

Objectifs ciblés sur la base des scores réalisés en 2024

INDICATEURS DE SUIVI	2024	2025	2026	2027	Cible 2028
Structures labellisées « Handisub »	513	+ 5 chaque année			530
Structures inscrites au Handiguide	131	+ 20 chaque année			300
Nombre de pratiquant Handi	2500	+ 150 par année			3000
Nombre de certifications PESH	95	+ 50 chaque année			300
Nombre de cadres formés EH (« stock » : 4 644)	296	« iso »			« stock » : 6 000
Nombre de cadres formés MF EH (« stock » : 151)	9	« iso »			« stock » : 220
Nombre de cadres formés MHPC (« stock » : XX)	154	?			?
Nombre de licences « aidant »	408	500	550	600	650
Nombre de compétitions « handivalide »	0				Au moins 1 par discipline (3 en apnée et en nage avec palmes)

BUDGET PRÉVISIONNEL

BUDGET PREVISIONNEL	2025	2026	2027	2028
Communication, promotion et production de supports / Mise en valeur des sportifs	D : 10 000 €	D : 10 000 €	D : 10 000 €	D : 10 000 €
Participation et organisation évènements dont salon de la plongée et forum des OD 2025	D : 45 000 €	D : 35 000 €	D : 35 000 €	D : 35 000 €
Relations interfédérales	D : 3 000 €	D : 3 000 €	D : 3 000 €	D : 3 000 €
Organisation colloque FFESSM, FFH, FFESSM				D : 12 000 €
Équipements	D : 0 €	D : 20 000 €	D : 0 €	D : 20 000 €
AMO piscines fosses et équipement en milieu naturel	D : 3 000 €	D : 3 000 €	D : 3 000 €	D : 3 000 €
Formation	D : 8 000 €	D : 25 000 €	D : 15 000 €	D : 20 000 €
Déploiement territorial	D : 5 000 €	D : 5 000 €	D : 5 000 €	D : 5 000 €
Structuration du para-plongée / participation aux championnats internationaux	D : 25 000 €	D : 30 000 €	D : 35 000 €	D : 40 000 €
Organisation d'un championnat du monde de para-plongée			D : 200 K€ R : 100 K€	
Masse salariale	D : 24 626 €	D : 24 626 €	D : 24 626 €	D : 24 626 €
Charges Patronales	D : 10 974 €	D : 10 974 €	D : 10 974 €	D : 10 974 €
Partenariats	R : 3 500 € (*)	R : 4 000 € (*)	R : 4 500 € (*)	R : 5 000 € (*)
TOTAL (hors organisation CM)	D : 134 600 € R : 3 500 €	D : 166 600 € R : 4 000 €	D : 341 600 R : 4 500 €	D : 183 600 € R : 5 000 €
Subvention ANS demandée	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €

(*) Recettes espérées en fonction des participations des stagiaires et des partenariats espérés avec équipementiers : Topstar (1 K€) et Techniciens de Santé (2,5 K€ > 4 K€)